

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 78 (1951)
Heft: 8

Artikel: L'assemblée régionale d'Echallens : (suite et fin)
Autor: Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-227791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'assemblée régionale d'Echallens

(Suite et fin)¹

Comme nous l'avons publié déjà, en mettant cette décision en relief, l'assemblée d'Echallens, sur l'initiative d'un jeune, M. Ch. Montandon, collaborateur actif et ami du *Nouveau Conteure Vaudois et Romand*, vote une *Adresse* à la quasi-unanimité en faveur de la réintroduction des chants patois dans nos écoles : premier pas vers une reprise de contact sérieuse avec ce qui fut l'expression la plus intime de notre territoire : son vieux langage !

En corrélation avec cette cause qui nous est chère et que le *Conteur* et ses nombreux amis défendent, M. Ch. Montandon renouvelle ses vœux pour que notre journal connaisse une vogue toujours plus grande en Suisse romande et dans notre canton où le pays réel mérite qu'on lui témoigne son attachement et qu'il soit, de plus en plus, le lien entre nos différents mouvements folkloriques authentiques.

A ce propos, je ne cacherai pas la fâcheuse impression que m'a causé l'absence de tout représentant officiel d'Echallens à notre assemblée. A Cossonay, à Ollon notamment, le syndic vint saluer ses hôtes, tous Vaudois de souche ou de cœur...

M. Pouly annonce alors que Savigny accepte d'être le lieu de la prochaine réunion, et chacun se réjouit de siéger dans le village natal de Marc-à-Louis, que nous espérons pouvoir saluer parmi nous.

On apprend encore que le livre des *Paraboles* traduites en patois par M. le

Les patoisans vaudois au lieu natal de Marc-à-Louis

Lors de la séance d'Echallens, il fut décidé d'avoir la prochaine rencontre à Savigny, le lieu natal de notre cher et grand patoisan, Monsieur Jules Cordey (Marc-à-Louis).

Pour en fixer la date, il a fallu tenir compte de plusieurs circonstances et nous avons dû nous arrêter au dimanche 10 juin.

Cette assemblée aura lieu à la grande salle que la Municipalité met gracieusement à notre disposition.

Nous venons d'apprendre qu'un groupe important du Chœur des Vaudoises de Lausanne nous apportera sa collaboration et nous entendrons la petite saynète que Monsieur Charles Rieben a préparée à notre intention.

Tout se présente pour que la journée de Savigny soit un succès de plus pour les patoisans.

H. K.

professeur L. Goumaz, va sortir de presse. On y souscrit pour le prix de Fr. 2.50... prix spécial.

* * *

Enchaînant les productions patoisantes, qui furent nombreuses comme à l'accoutumée, M. André Martin, chef de service à l'Enseignement primaire au Département de l'instruction publique et des cultes, après avoir prêché d'exemple en nous détaillant avec conviction une gandoise de J. Cordey : *Cein que bourla on menistre, toucha quelques mots de l'Adresse votée par l'assemblée.*

¹ Voir numéros de février et mars 1951.

« Le geste est fort louable en soi, voulut-il bien déclarer, mais, malgré l'amour que je professe pour cette langue, il ne faut pas se faire trop d'illusion. Je persiste à croire qu'à part ceux qui le parlent encore, le patois est quand même singulièrement en voie de disparition » ...

M. Adrien Martin veut bien nous assurer que la pétition sera examinée avec faveur en hauts lieux. Merci.

Comme le dit M. H. Kissling, nous ne nous ferons pas trop d'illusions pour mieux oser... espérer !

Car il ne s'agit pas seulement de redonner vie à une langue en voie de disparition, hélas, mais bien de lui donner « droit de cité » dans nos écoles vaudoises, à l'exemple du latin et du grec, et cela d'autant plus qu'elle est plus encore que ces langues mortes mentionnées, tout près de nous et comme l'âme de notre terroir... Un retour à nos origines linguistiques, ne fût-ce que quelques heures par mois, n'est point sorte utopie, c'est, pour l'élève, compléter ses « humanités » en prenant conscience — et cela importe plus que jamais — des racines-mêmes qui plongent au tréfond de son sol natal...

D'autres patoisans, toujours dévoués, se produisent encore avec agrément : MM. Golay-Favre (Pierre d'Amont) de L'Orient ; Turel, municipal à Huémoz ; Nicolier, toujours dévoué, de La Forclaz ; Decollogny, sous-directeur de l'Union Vaudoise du Crédit ; Jules Dénéréaz de Chardonne ; Braillard, Prilly-Cheseaux ; Destraz, syndic d'Oron : L.-A. Crisinel, de Denezy, etc.

On se souviendra d'Echallens comme on se réjouit d'avance d'être en juin à Savigny.

R. Molles.

Pour les "Concours littéraires" des Fêtes du Rhône

C'est avec un grand plaisir que je viens ici remercier sincèrement les patoisans pour leur beau geste en faveur des « Concours littéraires » des Fêtes du Rhône.

Jusqu'à maintenant la souscription a produit la belle somme de 300 fr. qui sera répartie en cinq prix venant s'ajouter à celui offert par le Comité d'organisation de Vevey.

Je souhaite que plusieurs vaudois participent à ces concours.

H. Kissling.

La grande et réputée fabrique suisse

Bally

*est centenaire cette année,
et nous comptons 25 ans d'activité
dans le service direct avec la clientèle.
Ce sont des références...*



22, rue du Pont - Lausanne

Alf. INAEBNIT, directeur.

Ci-contre, l'ADRESSE votée à Echallens, telle qu'elle a été envoyée à nos autorités.

Oron, le 17 mars 1951.

*Département de l'Instruction publique et des Cultes,
Lausanne.*

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai l'honneur de vous informer que les patoisans vaudois, réunis à Echallens le 4 février dernier, ont adopté une proposition de Monsieur Charles Montandon, étudiant.

Monsieur Montandon proposait l'envoi d'une « adresse » au Département cantonal de l'instruction publique, demandant :

- a) *l'introduction du chant patois dans toutes les écoles primaires et secondaires ;*
- b) *que les recueils des chants d'école comprennent nos chants patois romands les plus connus ;*
- c) *des cours obligatoires d'initiation et de lecture de patois à l'Ecole normale cantonale.*

* * *

Je constate que « Chante Jeunesse » contient six chants patois ; le vœu sous lettre b) est donc réalisé pour les écoles primaires.

Pour ce qui concerne l'introduction du chant patois dans les écoles, il suffirait que ces chants soient mis à l'étude sur la recommandation du Département.

Je n'ignore pas que cette étude présente une petite difficulté pour les jeunes institutrices ou instituteurs. Mais dans chaque village, il y a encore quelques personnes auprès desquelles le maître pourra obtenir les indications utiles pour la prononciation.

Les expériences faites ces dernières années, dans différentes sections du Costume vaudois, nous montrent que le chant patois procure beaucoup de plaisir à ceux qui l'apprennent. Il en sera certainement de même pour nos écoliers vaudois.

En ce qui concerne l'introduction de cours à l'Ecole normale, il est intéressant de relever que ce vœu correspond à une tendance générale puisque la France vient de voter, à ce sujet, une importante loi qui rend aux dialectes leur place d'honneur.

Nous n'oublions pas, Monsieur le Conseiller d'Etat, le grand appui que vous avez donné à la publication des œuvres de M. J. Cordey. Cette bienveillance nous donne la confiance que vous voudrez bien accorder votre sollicitude aux vœux que je viens de vous transmettre de la part des patoisans vaudois.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de ma considération bien distinguée.

Henri Kissling, géomètre.